

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2717**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située allée Bourdin à l'angle de la rue Capitaine Julien et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires du lotissement de l'allée Bourdin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2717**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située allée Bourdin à l'angle de la rue Capitaine Julien et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires du lotissement de l'allée Bourdin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la sécurisation de la rue Capitaine Julien, la Commune de Rillieux la Pape a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin qu'elle réalise l'aménagement de cette voie, notamment la création d'un trottoir avec la réalisation d'emplacements de stationnement.

A ce titre, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 142 mètres carrés environ, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 174 de la section BR, et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires du lotissement de l'allée Bourdin.

Aux termes du compromis, l'Association syndicale des propriétaires du lotissement de l'allée Bourdin céderait le terrain en cause au prix de 75 € par mètre carré, libre de toute location ou occupation, soit un montant total de 10 650 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 10 650 €, d'une parcelle de terrain nu de 142 mètres carrés environ au prix de 75 € par mètre carré à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 174 de la section BR, située allée Bourdin à l'angle de la rue Capitaine Julien à Rillieux la Pape et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires du lotissement de l'allée Bourdin, dans le cadre des travaux de réaménagement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 10 650 € correspondant au prix de l'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.